SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 À 19:30 HEURES :

Le conseil de la municipalité d'Ascot Corner siège en séance ordinaire ce **6 juillet 2020 par vidéoconférence**. Sont présents à cette vidéoconférence, les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin. Chacune de ces personnes s'est identifiées individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Nathalie Bresse, mairesse.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, Jonathan Piché directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à **19 h 46** heures.

2.
2020-07-137 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:
3.1 Séance ordinaire du 1er juin 2020;
3.2 Séance extraordinaire du 16 juin 2020;
3.3 Procès-verbal de correction du 18 juin 2020;
3.4 Séance extraordinaire du 29 juin 2020.

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
5.1 Contrôle de la qualité des matériaux relatif au projet de réfection du chemin Boucher et du chemin de la Rivière;

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2020.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Demande au gouvernement du Canada d'arrêter le déploiement des réseaux 5G et de faire en sorte que le réseau de fibre optique soit accessible à tous les canadiens;
8.1.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;
8.1.3 Résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité d'Ascot Corner;
8.1.4 Achat de GPS pour les véhicules de la municipalité; REPORTÉ

8.1.5 Projet de Règlement d'emprunt numéro 13 (RISH);
8.1.6 Dépôt d'un projet au programme de subvention PRIMADA – appel de projets 2020; REPORTÉ
8.1.7 Embauche d'un salarié temporaire pour un remplacement de vacances;
8.1.8 Embauche d'un salarié temporaire pour un remplacement de congé de maladie;

9. Avis de motion à donner
Aucun.

10. Adoption des règlements
Aucune.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 août 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2020-07-138 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er JUIN 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2020-07-139 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.3
2020-07-140 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 18 JUIN 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de correction du 18 juin 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.4

2020-07-141 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19h 52)

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 52.

5.1

2020-07-142 **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN BOUCHER ET DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE :**

CONSIDÉRANT QUE nous sommes allés en appel d'offres sur invitation et que nous avons reçu 2 soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux relatif au projet de réfection du chemin Boucher et du chemin de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE les 2 soumissionnaires sont :

- FNX. 36 700.00 $
- Englobe Corp. 24 627.50 $

CONSIDÉRANT QUE les 2 soumissionnaires sont conformes à nos exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Englobe Corp. au montant de 24 627.50 $ avant taxes pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs au projet de réfection du chemin Boucher et du chemin de la Rivière.

Poste budgétaire : 03-310-00-042.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de juin 2020 et en fait la lecture.

7.1.1

2020-07-143 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 juillet 2020 au montant de 773 259.50 $ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
  - La MRC, nous avons procédé à l'achat d'un dôme pour l'écocentre de Bury. Nous avons eu le dépôt du rapport d'analyse de la firme Arterre pour l'environnement. Ce qui en ressort, c'est que notre employé de la MRC en environnement est débordé. Nous avons accepté les règlements d'emprunt de Valoris. Il y a eu trois règlements d'emprunt pour totalisant 14.2M $ pour la construction et l'achat de divers équipements et infrastructures.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant le Transport de personnes HSF, nous avons 2 lignes supplémentaires à la ligne verte.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
  - La voirie, nous commencerons le pavage avec Pavage des Cantons dans les semaines à venir ;
  - Les travaux de la rue Suzanne-B.-Jacques sont pratiquement terminés. Il y aura des arbres à remplacer qui n'ont pas survécus ;
  - Une première passe de nivelage sera effectuée sur les chemins de gravier et l'abat-poussière sera épandu ;
  - Du rechargement effectué sur chemin Talbot et chemin Paul ;
  - L'absence de beaucoup d'employés pour cause de maladie ;
  - Le début du projet RIRL cette semaine ;
  - Le début de fauchage des fossés la semaine prochaine ;
  - L'évaluation de la faisabilité de mettre des GPS sur les véhicules municipaux ;
  - L'implantation d'un système de répartition des appels d'urgence prochainement ;
  - La Régie des incendies, nous avons eu 2 démissions de pompiers. Nous sommes à la recherche de pompiers pour Ascot Corner.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
  - Une programmation d'été réussie et un SAE sont dignes de ce nom ;
  - Juin, nous avons procédé à la réouverture des aires de jeux extérieurs ;
  - Le SAE, nous nous démarquons par rapport à la qualité de notre encadrement ;
  - La COVID-19, la prudence est de mise ; au secteur du loisir, nous avons mis en place des mesures afin d'atténuer les risques ;
  - La piscine municipale est beaucoup utilisée ;
  - Le comité des loisirs se réunira prochainement afin d'évaluer un projet à déposer pour un programme de subvention.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
  - L'urbanisme, il y a eu des changements en juin. Avant, nous avions un directeur des services techniques et des travaux publics. Nous avons scindé le poste afin de créer un poste de directeur des travaux publics et un poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement. Notre décision découle de l'analyse organisationnelle effectuée par la FQM ;
  - En juin, il y a eu 5 permis de construction émis pour un total de 1.2M $;

- Une rencontre prévue demain pour le projet de la piste cyclable de la Saint-François.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
  - L'ORH, nous sommes en pause pour l'été. La dernière réunion a eu lieu en mai et celle de juin a été annulée ;
  - La sécurité civile, il n'y a rien eu en juin ;
  - Le juridique, j'ai participé aux rencontres de négociation de la convention collective des 8 et 15 juin. Le Syndicat a refusé l'offre finale de l'employeur. Il n'y a pas de nouvelles dates prévues de négociation pour le moment.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
  - Un rapport dont nous sommes en attente pour les inspections de la route 112 par caméra ;
  - Une problématique réglée des débitmètres aux étangs aérés ;
  - Les résultats d'Écofixe prometteurs mais difficilement quantifiables pour le moment.

8.1.1

2020-07-144 **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'ARRÊTER LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX 5G ET DE FAIRE EN SORTE QUE LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE SOIT ACCESSIBLE À TOUS LES CANADIENS :**

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas été démontré que la technologie 5G est sans danger pour les humains et l'environnement puisque, de l'aveu même de l'industrie, aucune étude n'a été réalisée pour s'en assurer;

CONSIDÉRANT QUE les limites d'exposition du *Code de sécurité 6* sont basées sur la prémisse arbitraire selon laquelle les rayonnements micro-ondes ne peuvent avoir d'effets nocifs sur la santé s'il n'y a pas d'échauffement;

CONSIDÉRANT QUE des milliers d'études scientifiques indépendantes ont démontré que de nombreux effets nocifs se produisent à un seuil d'exposition considérablement plus bas que celui du Code 6, lorsque cette exposition dure dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens canadiens sont de plus en plus nombreux à observer une détérioration de leur état de santé en raison de la contamination électromagnétique de leurs milieux de vie, et à réclamer que des mesures soient prises pour les en protéger;

CONSIDÉRANT QUE les lois et réglementations fédérales actuelles privent les municipalités du droit d'intervenir pour protéger leurs citoyens de cette menace grandissante à leur santé;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement canadien laisse le champ libre aux entreprises de télécommunications pour installer leurs antennes où bon leur semble, même à quelques mètres du domicile des Canadiens et à proximité des écoles où vont leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE les communications via Internet sont devenues un service essentiel et que la fibre optique est le seul moyen d'y accéder qui ne mette pas en danger la santé et la sécurité des Canadiens.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU CANADA :

- De mettre sur pied dans les meilleurs délais possibles un panel d'experts en santé, à l'abri de tout conflit d'intérêt, mandaté pour effectuer un examen exhaustif de l'ensemble de la preuve scientifique, notamment celle concernant la cancérogénicité des rayonnements micro-ondes, en vue d'établir de nouveaux seuils d'exposition, adaptés à chaque type de fréquences et d'usage;

- D'instaurer rapidement un moratoire sur le déploiement de la 5G partout au Canada et d'ordonner la désactivation de toutes les antennes 5G déjà déployées, et ce, tant que l'industrie des télécommunications n'aura pas démontré, à la satisfaction du panel d'experts mentionné ci-haut, que l'ensemble des fréquences et des méthodes de transmission sans fil qu'elle compte utiliser n'auront pas d'effets nocifs sur la santé des humains, de la faune et de la flore, en situation réelle d'usage généralisé, lorsque fonctionneraient les millions d'appareils mobiles 5G des Canadiens, ceux de l'Internet des objets, les capteurs vidéos des villes intelligentes, les voitures autonomes et les futurs compteurs communicants 5G, émettant tous des faisceaux concentrés de micro-ondes hyperfréquences;

- De mettre immédiatement fin à la mise aux enchères de toute nouvelle bande de fréquences du spectre des ondes et de ne les reprendre que si l'industrie des télécommunications démontre, à la satisfaction du panel d'experts mentionné ci-haut, l'innocuité des technologies 5G qu'elle veut utiliser;

- D'invoquer la Loi canadienne sur les mesures d'urgence pour ordonner à l'industrie des télécommunications de mettre immédiatement fin au déploiement de toute nouvelle structure et antenne de téléphonie cellulaire 5G au Canada tant que le *Code de sécurité 6* n'aura pas été révisé de la manière précisée ci-haut, que n'auront pas été adoptées de nouvelles limites sécuritaires ayant un caractère exécutoire obligatoire partout au Canada, et n'autoriser l'ajout de nouvelles antennes que si leurs émissions seront conformes à ces nouvelles limites en situation d'usage réel;

- Dans le cadre de sa révision des trois grandes lois canadiennes encadrant les télécommunications, que le gouvernement fédéral fasse une consultation publique donnant aux citoyens riverains de futures antennes une voix prépondérante sur la décision finale, où les entreprises de télécommunication pourront les installer, et qu'il mette en place et finance un régime de surveillance continue et d'inspection sur demande, sans préavis à ces entreprises, afin de garantir aux citoyens que les nouveaux seuils maximums d'exposition seront pleinement respectés.

- De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de la Santé, aux ministres de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et à la députée fédérale de Compton-Stanstead Madame Marie-Claude Bibeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2020-07-145 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3.

2020-07-146 **RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE AU PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES DUES À LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 663 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est de 12% par année à la Municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité d'Ascot Corner à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation financière de plusieurs citoyens et citoyennes qui est devenue précaire en raison de la pandémie **COVID-19** et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers mois, la Municipalité d'Ascot Corner désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable au paiement des taxes municipales qui lui sont dues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le taux d'intérêt applicable au paiement des taxes municipales qui sont dues à la Municipalité d'Ascot Corner qui demeurent impayée pour les paiements du 1er avril 2020 et du 1er juin 2020, est établi **0 %** par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1er août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4.

ACHAT DE GPS POUR LES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ :

REPORTÉ.

8.1.5

2020-07-147 **PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 13 (RISH):**

Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 $ et un emprunt de 600 000 $ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 612 063 $ et qu'un emprunt de 600 000 $ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 13 intitulé «*Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 $ et un emprunt de 600 000 $ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos*»;

CONSIDÉRANT QUE le présent Conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU D'APPROUVER** le Règlement d'emprunt numéro 13 «*Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 $ et un emprunt de 600 000 $ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos* » et **de transmettre** une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME DE SUBVENTION PRIMADA – APPEL DE PROJETS 2020 :

REPORTÉ.

8.1.7

2020-07-148 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE POUR UN REMPLACEMENT DE VACANCES :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Grenier, journalier et préposé à l'entretien des bâtiments, doit s'absenter de son travail pendant 3 semaines pour cause de vacances;

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer monsieur Jean Grenier pendant la période de ses vacances;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de monsieur Laurent Laventure comme salarié temporaire au poste de journalier et préposé à l'entretien des bâtiments à raison d'un minimum de 25 heures par semaine pour une durée d'environ 3 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2020-07-149 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE POUR UN REMPLACEMENT DE MALADIE :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Bilodeau, journalier opérateur d'équipement léger, doit s'absenter de son travail pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer monsieur Mathieu Bilodeau pendant la période de son congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'un salarié temporaire en remplacement de Mathieu Bilodeau au poste de journalier opérateur d'équipement léger pour la durée de son congé de maladie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 20)

FIN DE LA 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 22.

13.

2020-07-150 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 22.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 3 août 2020 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE